



Rapport de la commission chargée du Préavis municipal N°21-19 Rénovation d'un appartement à la rue du collège 2

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de Mme Elena Court, M. Jean-Michel Bolens, M. Claude Michaud, M. Moussa Cissé, M. Jean-Bruno Wettstein, M. Emilien Gueissaz, et du rapporteur soussigné.

Celle-ci s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à la salle du Mont-des-Cerf.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Sylvain Fasola et du chef du service urbanisme M. Jean-François Gander. M. Sylvain Fasola nous a présenté le présent préavis, soit la rénovation de l'appartement.

L'appartement n'a pas reçu de rénovation depuis 1997 et il est présenté comme vétuste, d'où l'importance de le rénover. Le coût des travaux (Chf 100 000.-) est, à l'unanimité de la commission, correct et au coût du jour. M. Sylvain Fasola nous a certifié que seules des entreprises de la région seront mandatées, ce qui est très apprécié par la commission.

Place aux différentes questions

Question : Y a-t-il un fond de rénovation alimenté par une partie des locations de tous les bâtiments de la commune ?

Réponse : Pas à la connaissance de M. Sylvain Fasola

La commission souhaiterait savoir si ça existe ou alors si ça serait possible d'en créer un ?

Question : y aura-t-il de l'isolation ?

Réponse : Oui aux normes standards, doublage intérieur

Question quel type de fenêtres vont être installées ?

Réponse : Fenêtres triple vitrages en PVC

L'appartement était loué Chf 355.- hors charges. Le nouveau loyer sera de Chf 900.- hors charges, ce qui reste un loyer raisonnable pour la région vu son emplacement proche de toutes les commodités.

La commission à l'unanimité est d'accord pour dire que la rénovation est indispensable pour cet appartement.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés pour la rénovation de l'appartement 2,5 pièces à la rue du Collège 2 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 100'000.-. Le compte 9143.21.19 est ouvert au bilan à cet effet ;

- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 343.3303 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 21'500.- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 20'900.- avec une annuité constante.

Le président-rapporteur
Tristan Merminod